



Autorité parentale et refus école

Par **tinette**, le **02/09/2012** à **13:36**

Bonjour,

J'ai la garde de mon enfant qui fait 3 ans le 5 janvier prochain. Je l'ai inscrit en juin dernier pour qu'il fasse sa rentrée en toute petite section de maternelle soit en septembre 2012 soit en janvier 2013 selon s'il est propre ou non, et nous avons visité l'école tout les 3 en même temps.

Nous avons l'autorité parentale conjointe avec le papa.

La semaine après l'inscription, la directrice de l'école m'a contactée. Le père a demandé un rdv seul avec elle.

Il refuse que notre enfant fasse sa rentrée scolaire sous prétexte qu'il est sous traitement !

Son traitement se termine en décembre, et le pédiatre qui s'occupe de lui m'a fait une attestation médicale précisant qu'il est tout à fait scolarisable.

Une fois le PAI mis en place avec le médecin scolaire, et le traitement de mon fils terminé, est ce que le père de mon enfant peut toujours s'opposer à sa rentrée scolaire ?

La directrice me répond que les parents doivent être d'accord entre eux ... un accord est impossible, il sera en constante opposition avec moi, quoi que je décide...

Que puis je faire ?

Par **tinette**, le **13/09/2012** à **22:39**

en gros, une fois le problème de santé réglé, 2 parents qui ont l'autorité parentale conjointe doivent-ils forcément être d'accord pour une inscription à l'école?

si le père s'oppose tout le temps à son inscription, mon fils n'ira alors jamais à l'école jusqu'à ce que celle-ci soit obligatoire???